



## Déclaration du Collectif Groupe Carrefour

# A quelle sauce va-t-on être licencié ?

"Comment peut-on laisser dans l'inquiétude des milliers de salariés aussi longtemps et distiller au compte-gouttes des rumeurs alarmistes sur leur avenir ?"

Montreuil, le 17 janvier 2018

Le 17 juillet 2017, Alexandre Bompard prend officiellement le poste de PDG du groupe Carrefour. Ce PDG à la réputation de travailler vite...

6 mois plus tard, les salariés de Carrefour ne savent toujours pas à quelle sauce ils vont être licenciés (licenciement économique ? rupture conventionnelle collective ? plan de départ volontaire ?).

Concernant la rupture conventionnelle collective, la direction a clairement annoncé, lors du comité de groupe en novembre 2017, et avant même la sortie des décrets, qu'elle ne s'interdisait pas de l'utiliser.

Comment peut-on laisser dans l'inquiétude des milliers de salariés aussi longtemps et distiller au compte-gouttes des rumeurs alarmistes sur leur avenir ?

Cela fait maintenant 6 mois que le groupe Carrefour "vivote" et tous les investissements sont bloqués (près d'un milliard) :

La situation est telle que certains supermarchés ont supprimé les repas de Noël au dernier moment (Market Pertuis par exemple).

Les salariés sont inquiets, ont peur, de l'employé qui met en rayon tous les jours au cadre supérieur qui se voit obliger d'économiser deux sous pour espérer sauver sa place en passant par les 4000 salariés de Massy où près d'un tiers devrait perdre leur travail....

Alexandre Bompard est le seul responsable du climat actuel.

Des annonces plus ou moins officielles ont d'ores et déjà été faites concernant l'accélération de la location gérance dans tous les formats du groupe :

- Une première vague de 5 Hypermarchés avec, à terme plus d'une cinquantaine d'autres.
- La moitié des formats proximité en location gérance et l'autre moitié en fermeture.
- Le passage de 20% de supermarchés supplémentaires (+ de 100 Magasins Market)

Carrefour assure que tous les contrats de travail sont transférés à la nouvelle société (simple respect du code de travail).

La réalité est tout autre, lors de la reprise du magasin par le gérant, **les conditions de travail des salariés sont telles que près de 30 % d'entre eux sont contraints de quitter leur travail sans aucune indemnité.**

Avec le passage à la location gérance la C.G.T. estime :

- Dans les hypermarchés, plus de 7500 seront transférés dans une autre société dont 2250 devraient perdre leur travail.
- Au niveau des supermarchés, plus de 3000 seront transférés dont 900 n'auront plus de travail.
- A la proximité, plus de 1000 transférés dont 300 quitteront leur travail.

Rien qu'avec la location gérance, Carrefour va se "débarrasser" de plus de 11 000 salarié(e)s dont près de 3500 salarié(e)s vont perdre leur emploi !!!!!

Nous rappelons également que Carrefour bénéficie chaque année de plus de 400 millions d'euros d'aide de l'état (CICE + Exonération de cotisation salariale).

LA CGT ne peut tolérer dans ces conditions un plan de restructuration qui n'est en réalité qu'un plan social déguisé.

**Philippe ALLARD,**  
Délégué C.G.T. Groupe Carrefour